

devrait pas compter cette heure qui, de fait, ne comporte que quelques minutes, comme l'une des 40 heures allouées aux mesures d'initiative parlementaire les lundis et mardis.

M. Lefebvre: Pour montrer que les députés de ce côté-ci de la Chambre sont bien disposés, j'accepterai la proposition du député de ne pas compter cette heure-ci dans les 40 heures allouées. Je suis d'accord avec cette proposition. Si la Chambre y consent, je dirai qu'il est 6 heures et nous ne perdrons pas le temps réservé aux initiatives parlementaires.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Plaît-il à la Chambre que l'article n° 8 soit reporté?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Plaît-il à la Chambre que cette heure-ci ne compte pas comme heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. La Chambre pourrait peut-être se former en comité plénier avant que la présidence ne dise qu'il est 6 heures.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE PORTANT SUR L'ADMINISTRATION DES COMMERCES D'IMPORTATION, D'EXPORTATION ET INTERPROVINCIAL DU PÉTROLE ET DES PRODUITS PÉTROLIERS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M^{me} Morin, reprend l'étude du bill C-32, tendant à imposer des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, à prévoir une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et à régler le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, présenté par M. Macdonald (Rosedale).

Le vice-président adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 12.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Yewchuk: Madame le président, juste avant la suspension de la séance, je disais que le pays où nous vivons avait subi un très grand tort à cause des politiques du gouvernement actuel. J'ai dit qu'il avait été touché de trois façons. D'abord, dans le domaine des relations fédérales-provinciales et de l'unité canadienne. J'ai dit que ce tort avait été causé parce qu'aucune consultation véritable

Administration du pétrole—Loi

n'avait eut lieu avant que le ministre n'annonce ses importantes politiques en matière d'énergie.

J'ai également dit que du tort avait été causé au pays en raison de l'instabilité qui entoure l'industrie du pétrole, insécurité qui compromet la sûreté de l'approvisionnement dans l'avenir. Le secteur où les effets de cette instabilité se font le plus sentir actuellement est celui de l'exploitation des sables d'Athabasca. On estime qu'à la fin de la présente décennie nous aurons besoin d'environ un million de barils par jour en provenance de ces sables et que pour atteindre cette production il faudra construire dix usines d'ici la fin de la prochaine décennie, chacune devant produire quelque 100,000 barils par jour. En raison du temps qu'il faut pour qu'une usine commence à produire, soit cinq ans environ, il est évident que nous connaissons déjà ce que je tiens pour une crise. Il faut prendre au plus tôt des mesures en vue de stimuler l'industrie et de créer une atmosphère de bien-être au sein de l'économie, de façon à amorcer sans tarder cet important projet.

Il est de plus en plus courant de compter que les gouvernements participeront toujours davantage à la mise en valeur des ressources naturelles, surtout dans le domaine de l'énergie. Nous savons également qu'aucun des gouvernements au Canada ne possède à l'heure actuelle l'équipement et la compétence nécessaires pour prendre la relève de l'entreprise privée—je ne dis pas qu'ils ne l'auront jamais, seulement qu'ils ne l'ont pas pour le moment. Je ne dis pas que le gouvernement devrait se substituer à l'entreprise privée; je dis seulement que depuis plusieurs décennies qu'elle œuvre en ce domaine, l'entreprise privée a fait du bon travail. C'est seulement depuis que le gouvernement fédéral, et peut-être certains autres, s'en mêle que les approvisionnements sont aléatoires. Certains députés et certains Canadiens ont beau rêver tout éveillés au jour où les gouvernements seront les seuls et uniques responsables de la production énergétique, à l'heure actuelle, notre seul espoir d'assurer les approvisionnements au cours des dix prochaines années environ consiste à encourager ceux qui ont réussi par le passé et qui possèdent déjà les connaissances et les moyens techniques nécessaires. Je voudrais insister là-dessus, dans l'espoir que le ministre y réfléchira et prendra des mesures plus efficaces que celles qu'il a prises jusqu'ici.

Ce n'est pas le moment, madame le président, d'accabler les provinces de reproches sarcastiques ni de chercher querelle aux diverses régions du pays. Alors que le Canada est menacé par le chômage d'une part et par l'inflation de l'autre, le gouvernement fédéral devrait s'efforcer d'obtenir la collaboration de tous et adopter une attitude conciliante qui favorise la solution collective des graves difficultés auxquelles nous nous heurtons. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Au contraire, nous avons été témoins d'une suite d'affrontements apparemment injustifiés, notamment avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La situation doit changer. Le premier ministre lui-même pourrait peut-être jouer un rôle plus actif dans ce domaine. Il est probablement sincère quand il affirme qu'il veut juguler l'inflation, mais ses efforts n'ont guère été fructueux jusqu'ici. J'aimerais que le premier ministre passe à l'histoire comme celui qui, selon ses propres termes, a terrassé l'inflation. Je crains toutefois que tout ce que l'histoire retiendra de son règne, ne soit la phrase suivante: «Pierre ribotait pendant que le Canada brûlait».